



LOISIRS



SECTION TIR A L'ARC

Centre Benoit Frachon
Rue de Vesoul
90000 BELFORT
Tél. 03.84.26.04.89

Cayot Yves
03.63.31.40.19
06.12.09.53.75

1erearc.srbelfort90@gmail.com
yvescayo90t@gmail.com

Règlement école de tir à l'arc

1^{ère} Compagnie d'Arc Sports Réunis Belfortains

- L'école fonctionne du 3^{ème} mardi de septembre, au dernier mardi de mai, de 18h à 20h.
- **Les deux premières séances sont gratuites** et le matériel est prêté tout au long de la durée de l'école.
- Ceux qui, après ces deux séances, sont toujours intéressés par le tir à l'arc devront :
 - Régler le montant de la cotisation (voir tarifs)
 - Fournir un certificat médical (**indiquant clairement la non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en loisir et ou en compétition**) et deux photos.
 - Observer le règlement de la salle.
(**Chaussures desport obligatoires**)
 - Respecter l'horaire de début de séance et ranger le matériel en fin de cours.
 - Se conformer aux directives des instructeurs.
 - Ils devront, à partir de fin janvier, être en possession de leurs flèches (6 au minimum), de leur petit matériel et de leur carquois. L'arc étant toujours à leur disposition jusqu'à la fin de l'école.
- Pendant la période d'été, un arc peut, suivant conditions être mis à disposition (voir avec les responsables matériels).
- Entraînement hors école :
 - **Extérieur** : sur le terrain à Evette-Salbert, les horaires sont libres et chacun peut y aller quand il le veut. Les jeunes de moins de 18 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte membre du club ou de leurs parents
 - **Salle** : Centre Benoit Frachon, conditions identiques à l'extérieur.
- **TOUS CAS PARTICULIER SERA ETUDIE PAR LE COMITE.**
- Visitez notre site ou page Facebook
<http://www.1ereciarcbelfort.com>
<https://www.facebook.com/compagniedarc.belfort>
- ou celui de notre fédération
<http://www.fft.fr>



1^{ère} Compagnie d'Arc
Année 20__ / 20__

Nom - Prénom : _____

Date de Naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Chez M. Mme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

E Mail : _____

Ayant droit (1) : **Oui** - **Non**

Si ayant droit :

Filiale : _____

N° de Carte CIE 3chênes : _____

J'ai pris connaissance du règlement de l'école de tir
Le : _____ Signature (des parents si enfants mineurs)

Cotisation 1^{ère} compagnie : _____ €

Cotisation SRB : _____ €

Cotisation Fédérale : _____ €

Total : _____ €

Règlement en espèce le : _____

En chèque : N° _____ Date : _____

Libellé aux : S.R.B. Tir à l'Arc

Fiche à retourner accompagnée du montant de la cotisation, de 2 photos et d'un certificat médical indiquant clairement la non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en loisir et ou en compétition



Pour votre **inscription**, vous êtes :

(1) Ayants-droit les ayants-droit sont les salariés et les retraités des Sociétés adhérentes au CIE, leur famille (enfants à charge fiscalement et conjoint).

Sur présentation d'un badge photomaton ou bulletin de salaire. Toute personne ne présentant pas une des pièces précitées sera considérée comme extérieure.

